



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

inspection du travail

Question écrite n° 94194

## Texte de la question

M. Jacques Godfrain demande à M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes les raisons pour lesquelles les entreprises de restauration et d'hôtellerie qui travaillent de façon saisonnière ont une visite de l'inspection du travail tous les ans alors que les entreprises qui travaillent de façon continue ont une visite tous les deux ans. Ce mode de fonctionnement fait s'interroger les professionnels sur la finalité de ces contrôles.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Godfrain](#)

**Circonscription :** Aveyron (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 94194

**Rubrique :** Travail

**Ministère interrogé :** emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

**Ministère attributaire :** travail, relations sociales et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 mai 2006, page 5078